

Bureau de vote : mesures contre l'épidémie de Covid-19



Les prochaines élections municipales auront lieu les **dimanches 15 et 22 mars de 8h à 18h à la Commanderie.**

*Rappel : si vous n'avez pas reçu votre carte d'électeur (ou si vous l'avez égarée), mais que vous êtes inscrit sur les listes électorales, vous pourrez tout de même voter aux élections. Toutefois, **n'oubliez-pas votre pièce d'identité.***

A l'occasion de ces élections municipales, des mesures préventives de lutte contre la propagation du Coronavirus seront mises en œuvre.

Les toilettes de la Commanderie seront accessibles afin de pouvoir se laver les mains à l'entrée et à la sortie du bureau de vote. Du liquide hydro-alcoolique sera mis à la disposition des votants sur la table des bulletins.

La mairie invite également les électeurs, si possible, à se munir de leur stylo personnel, noir ou bleu de préférence. Ces mesures préventives participent à limiter le risque de propagation du coronavirus.

POUR VOTER, LES BONS GESTES À ADOPTER



Lavez-vous les mains en entrant
dans le bureau de vote et en le quittant



Évitez tout contact physique
avec d'autres personnes



Restez à distance raisonnable
des autres électeurs



Si vous portez un masque, ôtez-le uniquement
à la demande d'un membre du bureau de vote
pour identification, puis remettez-le immédiatement

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable



Vous avez des questions
sur le coronavirus ?

GOVERNEMENT FRANÇOIS-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)